

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 10 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22-21-37-18/22-21-61-07/08 Fax (228) 22-22-14-89- BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 - 21 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

RECEPISSES DE DECLARATIONS

D'ASSOCIATIONS

AVIS DE PERTES DE TITRES FONCIERS

ANNONCES LEGALES

Récépissés de déclarations d'associations	1
Avis de pertes de titres fonciers	7
Annonces légales	8

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

RECEPISSES DE DECLARATIONS
D'ASSOCIATIONS

AVIS DE PERTES DE TITRES FONCIERS

ANNONCES LEGALES

RECEPISSES DE DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

N° 0293/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 13/03/14

Titre : CADRE DE REFLEXION ET DE CONCERTATION
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'OGO
(C.R.C. - D.O.)

Siège : Atakpamé (P/Ogou) - TOGO

But : L'association a pour but de promouvoir la paix,
l'harmonie, l'esprit d'initiative pour un développement

significatif et harmonieux de la préfecture de l'Ogou pour le bien-être de ses populations.

Lomé, le 13 mars 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0323 / MATDLC-SG-DLPAP-DOCA du 27/03/2014

Titre : ASSOCIATION DES JEUNES ENGAGES DANS LE DEVELOPPEMENT (A. J. E. D.)

Siège : Lomé (Quartier. Totsi-Gblenkome) - TOGO

But : L'association a pour but d'améliorer le niveau de vie des populations.

Lomé, le 27 mars 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0331/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 27/03/2014

Titre : ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS ET PROFESSIONNELS DU MARKETING-TOGO (A. E. P. M. - TOGO)

Siège : Lomé (Quartier Bè) - TOGO

But : L'association a pour but de promouvoir l'enseignement et la pratique du marketing.

Lomé, le 27 mars 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0335/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 27/03/2014

Titre : ART ET HARMONIE - KOZAH (A. H. K.)

Siège : Kara (P/Kozah) - TOGO

But : L'association a pour but d'œuvrer à l'épanouissement intégral des populations à travers la promotion de l'artiste-plasticien africain..

Lomé, le 27 mars 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation, et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0343/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 27/03/2014

Titre : LE FLAMBOYANT

Siège : Lomé (quartier Tokoin-Doumassesse) - TOGO

But : L'association a pour but d'œuvrer à la promotion économique et sociale des populations rurales.

Lomé, le 27 mars 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0369/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 27/03/2014

Titre : UNION SYNDICALE DES CONDUCTEURS DE TAXI DE TCHAUDJO (U. SYN. C. TA. T.)

Siège : Sokodé (P/ Tchaoudjo) - TOGO

But : Le Syndicat a pour but de défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres.

Lomé, le 27 mars 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0379/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 31/03/2014

Titre : GBOZO CLAN

Siège : Lomé (quartier Bè-Kpota) - TOGO

But : L'association a pour but d'œuvrer pour la pratique de free-style motocross.

Lomé, le 31 mars 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0377/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 31/03/2014

Titre : ADIDO - ALOMAKPE

Siège : Lomé (quartier Tokoin-Novissi) - TOGO

But : L'association a pour but de promouvoir l'épanouissement des populations.

Lomé, le 31 mars 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0386/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 01/04/2014

Titre : ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE LEGUMES
BIO [PROBIOMATE]

Siège : KARA (P/Kozah) - TOGO

But : L'association a pour but de promouvoir la culture maraîcher bio.

Lomé, le 01 avril 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0391/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 02/04/2014

Titre : ASSOCIATION DES RETRAITES
PARA-MILITAIRES DE LA KOZAH
(A. R. PA. MI. K.)

Siège : Kara (P/Kozah) - TOGO

But : L'association a pour but d'assurer la défense des intérêts

matériels et moraux des retraités para-militaires de la préfecture de la Kozah.

Lomé, le 02 avril 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0408/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 03/04/2014

Titre : SOLEIL D'AFRIQUE

Siège : Lomé (quartier Tokoin-N'kafu) - TOGO

But : L'association a pour but d'œuvrer à l'épanouissement des populations.

Lomé, le 03 avril 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0410/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 03/04/2014

Titre : CELLULE D'ASSISTANCE TECHNIQUE
ET FINANCIERE - TOGO
(C. A. TE. F. - TOGO)

Siège : Djagble (P/Zio) - TOGO

But : L'association a pour but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie socio-économique des communautés de base dans une approche de développement humain durable et participatif.

Lomé, le 03 avril 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0411/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 03/04/2014

Titre : FEDERATION DES ETUDIANTS POUR
LE DEVELOPPEMENT ET L'EPANOUISSEMENT
(F. E. D. E.)

Siège : Lomé (quartier Bè-Klikamé) - TOGO

But : L'association a pour but de promouvoir l'épanouissement des étudiants des enseignements supérieurs de Lomé.

Lomé, le 03 avril 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0412/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 04/04/2014

Titre : ENCYCLOPAEDIA

Siège : Lomé (Université de Lomé)- TOGO

But : L'association a pour but d'œuvrer pour le développement de l'esprit critique et de partage pour un développement durable.

Lomé, le 04 avril 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0414/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 04/04/2014

Titre : VISION 21

Siège : Adidogomé (P/Golfe) - TOGO

But : L'association a pour but d'œuvrer pour le développement intégral des communautés de base.

Lomé, le 04 avril 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0416/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 04/04/2014

Titre : CENTRE DE RECHERCHE ENVIRONNEMENTALE
ET D' ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT
DURABLE
(C. R. E. A. D.)

Siège : Bena (P/Wawa) - TOGO

But : L'association a pour but de promouvoir l'amélioration

des conditions socio-économiques des populations à travers la recherche environnementale.

Lomé, le 04 avril 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0417/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 04/04/2014

Titre : SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNANTS
VOLONTAIRES D'EDUCATION PHYSIQUE
ET SPORTIVE DU TOGO
(SYN. E. V. E. P. S. TO.)

Siège : Lomé (quartier Tokoin-Séminaire) - TOGO

But : Le syndicat a pour but d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants volontaires d'éducation physique et sportive du Togo.

Lomé, le 04 avril 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0418/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 07/04/2014

Titre : SOLIDARITE HUMAINE POUR
LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU TOGO
(S. H. D. D. - TOGO)

Siège : Tsévie (P/Zio) - TOGO

But : L'association a pour but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie socio-économique et culturelle des communautés de base dans une approche de développement humain durable et participatif.

Lomé, le 07 avril 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0435/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 14/03/2014

Titre : POUR UNE ACTION

Siège : Lomé (quartier Klikame) - TOGO

But : L'association a pour but d'œuvrer pour le bien-être des populations pour un développement humain durable.

Lomé, le 14 mars 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0436/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 10/04/2014

Titre : ZEVE AVENIR

Siège : Lomé (quartier Tokoin-Nukafu) - TOGO

But : L'association a pour but d'améliorer le cadre et les conditions de vie des populations de Gboto-Zévé pour leur développement durable.

Lomé, le 10 avril 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0437/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 10/04/2014

**Titre : ASSOCIATION D'APPUI AU DEVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE AU TOGO
(A. A. De. C. - TOGO)**

Siège : Agoè-Démakpoè (P/Golfe) - TOGO

But : L'association a pour but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations à la base.

Lomé, le 10 avril 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0444/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 14/04/2014

**Titre : ASSOCIATION NATIONALE DES ALBINOS
DU TOGO
(A. N. A. T.)**

Siège : Lomé (quartier Agbalepedogan) - TOGO

But : L'association a pour but d'améliorer les conditions de vie des albinos du Togo.

Lomé, le 14 avril 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0465/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 23/04/2014

**Titre : HORIZON DEVELOPPEMENT ET SOLIDARITE
(H. D. S.)**

Siège : Lomé (quartier Djidjolé) - TOGO

But : L'association a pour but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie socio-économique des communautés de base dans une approche de développement humain durable et participatif.

Lomé, le 23 avril 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0469/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 23/04/2014

**Titre : ASSOCIATION DE LA JEUNESSE POUR
LE DEVELOPPEMENT / CLUB DES RACHETES
(A. J. D. / C. D. R.)**

Siège : Lomé (quartier Djidjolé) - TOGO

But : L'association a pour but de contribuer au développement durable et participatif des communautés à la base.

Lomé, le 23 avril 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0475/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 24/04/2014

**Titre : DI - NEW TRUST IN AFRICA
(DI. - N. T. I. A.)**

Siège : Lomé (quartier Tokoin - Doumassessé)- TOGO

But : L'association a pour but de contribuer aux meilleures conditions de vie des populations en vue d'un développement humain durable.

Lomé, le 24 avril 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0476/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 24/04/2014

Titre : OCEANIUM - TOGO

Siège : Lomé (quartier Agbalépédogan) - TOGO

But : L'association a pour but d'œuvrer à la protection de l'environnement en vue d'un développement humain durable et participatif des populations à la base.

Lomé, le 24 avril 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0486/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 25/04/2014

**Titre : PHILANTHROPIC PROJECT INTERNATIONAL
(P. P. I.)**

Siège : Agoè-Cacaveli (P/Golfe) - TOGO

But : L'association a pour but d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie socio-économique et culturelle des populations en milieu rural dans une approche de développement humain durable et participatif.

Lomé, le 25 avril 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0489/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 28/04/2014

**Titre : LES ORPHELINS DE MONSIEUR PIERRE
SESHIE (O. M. P. S.)**

Siège : Lomé - TOGO

But : L'association a pour but de contribuer au mieux-être des orphelins démunis.

Lomé, le 28 avril 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0495/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 28/04/2014

**Titre : ASSOCIATION DES AVISEURS POUR L'ENTRAIDE
(2A. P. E.)**

Siège : Lomé - TOGO

But : L'association a pour but de développer chez ses membres, l'amitié, l'esprit de solidarité et d'entraide.

Lomé, le 28 avril 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0500/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 28/04/2014

**Titre : AIDONS LES ORPHELINS
(A. O.)**

Siège : Lomé (quartier Bè-Gakpoto) - TOGO

But : L'association a pour but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des orphelins en vue d'un développement humain durable.

Lomé, le 28 avril 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0505/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 29/04/2014

**Titre : ASSOCIATION POUR LA PROMOTION
DE LA CULTURE ET DU CIVISME
(A. P. C. C.)**

Siège : Cinkassé (P/Cinkassé) - TOGO

But : L'association a pour but de promouvoir la culture et le civisme au sein des populations.

Lomé, le 29 avril 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0517/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 30/04/2014

**Titre : ACTION GLOBALE POUR LE DEVELOPPEMENT
DE LA POPULATION
(A. GLO. DE. P.)**

Siège : Adidogomé (P/Golfe) - TOGO

But : L'association a pour but d'améliorer les conditions de vie socio-économique et culturelle des communautés de bases dans une approche de développement humain durable et participatif.

Lomé, le 30 avril 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 0529/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 30/04/2014

**Titre : VISION POSITIVE POUR UN DEVELOPPEMENT
DURABLE
(V. P. D. D.)**

Siège : Kpémé (P/Lacs) - TOGO

But : L'association a pour but de promouvoir le bien-être de la population togolaise.

Lomé, le 30 avril 2014

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

N° 1139/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 28/08/2013

**Titre : GROUPE INTERAFRICAIN DE DEVELOPPEMENT
(G. I. A. D.)**

Siège : Lomé - TOGO

But : L'association a pour but de promouvoir le bien-être des populations pour un développement durable.

Lomé, le 28 août 2013

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

AVIS DE PERTES DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 33.892 RT, inséré au livre foncier de la République togolaise Vol. 184, Folio 34, appartenant à Monsieur KOUASSI Ahouangbé Kodjo Benoît, directeur de société, demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 278 TT, inséré au livre foncier du territoire du Togo Vol. II, Folio 77, appartenant à Monsieur NASSAR Alexandre Antoine, étudiant demeurant et domicilié à Tripoli (Liban)

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 8180 RT, inséré au livre foncier de la République togolaise Vol 42, Folio 45 appartenant à Mme GBIKPI Akuélé Antoinette, commerçante demeurant à Aneho.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 13148 RT, inséré au livre foncier de la République togolaise Vol 67, F° 1 appartenant à Mlle GLYN LAWSON Naduvi, contrôleur de la Caisse d'Épargne du Togo, demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 18067 RT, inséré au livre foncier de la République togolaise Vol LXXXXI, F° 116 appartenant à M. SEGBEAYA Kokou Edô, inspecteur des P.T.T., demeurant à Lomé, rue Bè-Kpéhénou n°2.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 27982 RT, inséré au livre foncier de la République togolaise Vol 141, F° 64 appartenant à Mme BAO Ken'Ma, inspecteur du trésor, demeurant à Lomé Tokoin Wuiti.

Pour première insertion

ANNONCES LEGALES

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

**PAR DEVANT LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE
D'ANEHO LE VENDREDI 23 MAI 2014 A HUIT (08)
HEURES**

La Société **ORABANK TOGO**, Société anonyme avec Conseil d'Administration (anciennement dénommée Financial Bank Togo SA) au capital de 10 019 110 000 FCFA dont le siège social est à Lomé, 11, avenue du 24 janvier, BP 325 Lomé-Togo, immatriculée au RCCM sous la référence TOGO-LOME 2003 B0949 ; Banque n° TG116K ; représentée par Monsieur **Guy SAUVANET**, son Directeur Général ;

Laquelle élit domicile pour les présentes et ses suites au Cabinet de Maître **Jean-Marie ADENKA**, Avocat à la Cour à Lomé, sis au 703, rue de France (quartier Doulassamé) ; Boîte Postale n° 8351 Lomé-Togo ; Tél (+228) 22 22 22 01 ;

EN VERTU

- 1) De la grosse en forme exécutoire du jugement n° 1260/2012 du 20 avril 2012 du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé ;
- 2) Du commandement aux fins de saisie immobilière de Maître **Kagni AKOUETE**, Huissier de justice à Aného en date du quatorze (14) octobre 2013, enregistré et publié au Bureau de la Conservation de la Propriété Foncière et des Domaines, à Lomé le 10 janvier 2014 ;
- 3) Du Cahier des charges en vue de la vente aux enchères publiques enregistré et déposé au Greffe du Tribunal de Première Instance d'Aného le 28 février 2014 ;

Il sera procédé à la vente aux enchères de l'immeuble dont la désignation suit :

DESIGNATION

Un terrain suburbain bâti d'une contenance d'un hectare quatre ares onze centiares (01ha, 4a, 11ca) situé à Kossi Agbavi, (Préf/Lacs), immatriculé au Livre Foncier de la République Togolaise sous le numéro 30527-RT Vol. 154 Folio n° 54, limité au Nord par l'emprise de la Voie Ferrée de 25 mètres, au Sud et à l'Ouest par des

rues non dénommées de 14 mètres, à l'Est par la Collectivité Alipui ; **ledit immeuble appartient en toute propriété à Monsieur Pédro Kokou FREITAS, caution hypothécaire de la Société LYNN FREITAS GROUP BUREAU TOGO SA ;**

MISE A PRIX ET MODE DES ENCHERES

L'immeuble à vendre sera offert aux enchères sur la mise à prix de FCFA 250 000 000 (deux cent cinquante millions) par enchères de FCFA Un Million (1 000 000) ;

CLAUSES ET CONDITIONS

La vente aura lieu selon les clauses et conditions fixées dans le Cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal de Première Instance d'Aného, le 28 février 2014.

La vente aura lieu par devant le Tribunal de Première Instance d'Aného (P/Lacs), le VENDREDI 23 MAI 2014 A HUIT (8) HEURES.

RENSEIGNEMENTS

Cabinet de Maître Jean Marie ADENKA

Avocat à la Cour à Lomé
703, rue de France (quartier Doulassamé)
BP 8351 Lomé-Togo
Tél: (+228) 22 22 22 01

**Monsieur le Greffier en Chef du Tribunal
de Première Instance d'Aného**
Palais de Justice d'Aného (P/Lacs).

Lomé, le 24 avril 2014

Pour Insertion
Me Jean-Marie ADENKA
Avocat à la Cour

**PUBLICITE EN VUE DE LA VENTE SUR SAISIE
IMMOBILIERE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER
ENRECHISSEUR**
(Articles 276 & 277 de L'Acte Uniforme de l'OHADA
Portant Organisation des Procédures Simplifiées
de Recouvrement et Voies d'Exécution)

En vertu:

Des grosses dûment en forme exécutoire des jugements n° 793/2002 et n° 275012009 rendus respectivement les 24 mai 2002 et 18 septembre 2009 par le Tribunal de Première Instance de Lomé.

Et par suite d'un commandement valant saisie immobilière de Maître Kokoèvi ABIASSI-AMADEGNATO, Huissier de Justice à Lomé, 984, rue des Cygnes Tokoin-habitat Tél. : 22 22 26 89 en date du 10 mai 2005 enregistré et publié au bureau de la Conservation de la Propriété Foncière de Lomé, le 02 septembre 2005 ;

A la requête de **Monsieur Albert PAVILLON**, Agent de santé, demeurant et domicilié en France, 4 rue Léon 750 18 Paris ;

Assisté de **Maître Odadjé HOUNNAKE**, Avocat à Lomé, 22, rue du Chemin de Fer, BP. 913, Tél. : 22 22 28 11 en l'Etude de qui domicile est élu pour les présentes et leurs suites ;

Il sera procédé, **le vendredi 04 juillet 2014 à huit (08) heures**, en l'Etude de **maître JOHNSON Afékémé, Notaire à Lomé**, 167, Bd du 13 Janvier, BP 423, Tél. : 22 22 43 75, à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble dont la désignation suit :

Il s'agit d'un immeuble urbain bâti sis à Lomé, boulevard Jean Paul II, d'une contenance superficielle de **six (06) ares quatre vingt quatorze (94) centiares**, objet du titre foncier n°12974 RT, vol. LXVF° 27 et appartenant à **monsieur IDRISOU Abdoulaye**, Douanier à la retraite demeurant et domicilié à Lomé, quartier Wuiti, maison n°1999, Tél : 22 37 93 84.

Tel que cet immeuble existe s'étend et se comporte avec tous droits, aisance et dépendances, sans aucune exception de réserves, tous immeubles par désignation, en particulier tous matériels pouvant avoir ce caractère, toutes constructions et installations actuellement existantes lors même qu'elles seraient omises dans la désignation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient y être faites.

LA MISE A PRIX

La mise à prix est fixée à quatre vingt quinze millions (95 000 000) de francs CFA.

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus ;

On ne peut porter des enchères qu'après avoir déposé une consignation de dix millions (10 000 000) de francs CFA en l'Etude de **Maître Kokoèvi ABIASSI-AMEDEGNATO** à l'adresse sus indiquée, huit (8) jours au moins avant la date d'adjudication.

Fait et rédigé à Lomé, le 02 mai 2014

L'Avocat

Pour tous renseignements, s'adresser :

1°) - à **Maître Kokoèvi ABLASSI-AMEDEGNATO**, Huissier de Justice à Lomé, demeurant et domicilié en ladite ville, 984, Rue des Cygnes Tokoin-habitat Tél. : 22 22 26 89, dépositaire d'une copie du cahier de charge ;

2°) - à **Maître Odadjé HOUNNAKE**, Avocat à Lomé, 22, Rue du Chemin de Fer, BP. 913, Tél. : 22 22 28 11, rédacteur du cahier des Charges ;

3°) - à **Maître Idrissou BONFOH**, Avocat à Lomé, rue de lilas, face CEG Tokoin Solidarité ;

4°) - Au Greffe du Tribunal de Première Instance où le Cahier des Charges est déposé.